

Les bibliothèques et l'accès des « seniors » et des personnes âgées à la lecture

Rapport à madame la ministre de la Culture et de la Communication

Yves Alix, Inspecteur général des bibliothèques ; Juillet 2012

4. L'accueil des seniors en bibliothèque et les services sur place

4.1. Accessibilité, aménagement des espaces : quels objectifs, quelles normes ?

Le traitement des questions liées à l'accessibilité des locaux s'adresse aux personnes handicapées, au sens de la loi de 2005 précitée¹, qu'il s'agisse de handicapés moteurs (accès de plain-pied, ascenseurs aménagés, circulations, etc., pour les déplacements en fauteuil roulant), d'aveugles et déficients visuels (chemin podotactile, ascenseurs équipés, signalétique sonore) ou de sourds et malentendants. Il doit toujours être bien clair, dans l'esprit des équipes accueillant le public, que ces dispositifs ne sont pas destinés aux personnes âgées. Ils sont destinés aux handicapés, quel que soit leur âge. Il est indispensable d'éviter, dans les procédures d'accueil, mais aussi dans l'esprit des personnels, toute forme d'assimilation de l'âge au handicap, car les seniors valides, en particulier ceux qui commencent à sentir les premiers effets, encore légers, de déficiences sensorielles ou motrices, ne doivent pas avoir le sentiment d'être traités à part. Les dispositifs d'aide doivent toujours être perçus comme des moyens de compensation et préserver l'autonomie.

Un des aspects sans doute les moins étudiés est celui du confort et de l'impression de bien ou de mal être que peuvent ressentir les personnes âgées dans des espaces publics tels que les bibliothèques. Dans l'enquête faite par les élèves de l'Enssib en 2004, l'appropriation semble bonne : pour 90,4 % des sondés, la bibliothèque est bien située et facile d'accès ; 84,7 % sont satisfaits des horaires et 84,2 % de l'aménagement intérieur. Mais ces réponses sont celles de gens qui fréquentent la bibliothèque et il n'est pas interdit de penser que, parmi les raisons de l'absence de fréquentation, figurent des questions de confort, de tranquillité, de sentiment d'être bien accueilli, etc. Le fait de côtoyer, soit des collégiens et lycéens, soit des jeunes actifs, pour de faibles lecteurs, peut être une source d'inconfort, mais aussi de gêne liée à son propre statut, à un sentiment croissant d'être laissé à l'écart ou de ne plus être « dans le coup ».

Au-delà des normes d'accessibilité et des objectifs que l'on se fixe en termes d'accueil de convivialité et de confort, il nous semble donc qu'une réflexion est de plus en plus nécessaire autour de la cohabitation des générations dans la bibliothèque, des effets éventuels de rejet qu'elle peut provoquer et des moyens d'y remédier. Une des tendances lourdes des constructions de bibliothèques et médiathèques, ces vingt dernières années, a été de créer des espaces indifférenciés, conçus pour accueillir tous les publics de la même façon et les encourager à se mêler. Cette vision idéologique, répondant à un noble idéal d'universalité, se heurte aujourd'hui à une tendance sociale inverse, privilégiant les communautés et les groupes homogènes. Le « vivre ensemble » prôné avec générosité par les politiques n'est certes pas un objectif social critiquable en soi, mais sa mise en œuvre doit tenir compte des résistances opposées, non par la défiance, mais par l'incapacité ou la souffrance. Si, pour les personnes âgées, l'effet immédiat de l'indifférenciation peut être perçu de manière positive : ne pas être accueilli ni traité comme un vieux est appréciable, les conséquences négatives qui apparaissent ensuite se révèlent souvent dissuasives : aller à la médiathèque, c'est prendre le risque d'être confronté à des jeunes trop bruyants, irrespectueux et indifférents, de ne pas bénéficier d'un traitement adapté à sa condition, de souffrir l'inconfort : le jeu en vaut-il la chandelle ?

[...]

4.3. Faire lire : les actions de promotion de la lecture en bibliothèque et leur impact sur la personne âgée

¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Dans les programmes d'animations pour les adultes organisés par les bibliothèques, la promotion de la lecture joue évidemment un rôle central, que ce soit par l'organisation de séances de présentations de livres, par des lectures à haute voix ou par des rencontres avec les auteurs. Les enquêtes que nous avons citées montrent que les publics seniors sont très présents, lorsque les conditions d'horaire et d'accès le favorisent. S'agissant des personnes dont ni l'appétence à la lecture ni la capacité de lire n'ont diminué, ces animations entrent pleinement dans la politique menée par la bibliothèque pour diversifier ses services, être un acteur de la vie sociale et culturelle locale et encourager l'échange. Elle est pleinement dans ses missions.

Nous pensons que des voies complémentaires peuvent être explorées, selon les moyens, pour améliorer l'impact de ces animations sur les personnes âgées et, de ce fait, le service qui leur est rendu :

- organiser, pour les personnes empêchées, des transports à la bibliothèque, en partenariat avec les services sociaux ;

- équiper les espaces accueillant les séances de boucles magnétiques pour les sourds et malentendants ;

- alterner séances intergénérationnelles et séances visant plus particulièrement les seniors, en fonction des thématiques (en évitant tout risque de « ghetto troisième âge ») ;

- enfin, solliciter la participation des personnes âgées à la lecture ou à la discussion.

Alix, Yves, *Les bibliothèques et l'accès des « seniors » et des personnes âgées à la lecture. Rapport à Madame la ministre de la Culture et de la Communication*, Inspection générale des bibliothèques. Rapport no 2012-23, juillet 2012. Disponible en ligne.

1. Au sens de la loi de 2005, les questions liées à l'accessibilité des locaux concernent les :

- a) personnes âgées.
- b) handicapés.
- c) personnes handicapées âgées.

2. Pourquoi l'enquête de l'accessibilité de la bibliothèque n'est-elle pas suffisante ?

- a) Elle été réalisée seulement parmi les élèves de l'Enssib.
- b) Elle s'est adressée seulement à ceux qui fréquentaient la bibliothèque.
- c) Elle est suffisante car elle s'occupe des questions de confort ou de tranquillité.

3. Pourquoi certaines personnes âgées éviteraient-elles d'aller à la bibliothèque ?

- a) Elles y sont confrontées à des jeunes qui sont une source d'inconfort.
- b) Elles n'aiment pas l'intérieur des bibliothèques.
- c) Elles ne sont pas satisfaites des horaires.

4. Relevez au moins deux des services qui peuvent améliorer le confort des personnes âgées à la bibliothèque :

.....

5. Vrai ou faux ?

- A. Les seniors qui sont en forme exigent aussi un accueil à part.
- B. La vie sociale et culturelle fait partie de la politique de la bibliothèque.
- C. L'idée du « vivre ensemble » convient à tous les publics concernés.
- D. Les personnes âgées apprécient des activités autour des livres.